

INFO VILLAGE



8

LES FOSSÉS



11

ÉCOLE



20

OCTOBRE ROSE

INFO

MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :

mardi, jeudi, samedi :
9h00 à 11h30
vendredi : 13h30 à 16h00

46, rue du Bourg
01480 Messimy sur Saône
Tél : 04 74 67 80 77
Fax : 04 74 67 94 58
mairie.messimysursaone@orange.fr
www.messimysursaone.fr

 Mairie de Messimy sur Saône

Permanence du Maire ou Adjoints :
Samedi : 10h00 à 11h30

ÉCOLE

94, rue du Bourg
01480 Messimy sur Saône
04 74 67 86 14

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture :

mardi : 16h00 à 18h00
samedi : 10h00 à 12h00
rue du Bourg
04 74 67 87 80

bibliotheque.messimysursaone@orange.fr

 Bibliothèque municipale de Messimy sur Saône

INFOS UTILES

- **Gendarmerie** : 17
- **Pompiers** : 18
- **Samu** : 15
- **Pharmacie de garde** : 32.37
- **SOS Médecin** : 36.24
- **Centre anti-poisons** : 04 72 11 69 11
- **SUEZ EAU urgence** : 09 77 40 11 30
- **ENEDIS ERDF** : 09 72 67 50 01
- **ENGIE GRDF** : 08 00 47 33 33
- **ALEC 01** : 04 74 45 12 40
- **ARNAQUES INTERNET** :
www.service.public.fr
- **Ostéopathe** :
233 rue du Bourg 07 78 46 07 85
- **Cabinet d'infirmières** :
237 rue du Bourg 07 69 70 20 73
- **Point Poste** : bar/tabac - le Détour
- **Point Vert CA** : bar/tabac - le Détour
- **Assistances maternelles** :
Voir le site de la Mairie
- **Déchèteries Smidom** 04 74 04 94 69
Francheleins
St Etienne sur Chalaronne
St Jean sur Veyle
Vonnas
- **Colonnes de tri PAV** :
Chemin des Ferrières, Cimetière
et Salle Polyvalente
- **Référent ambroisie** : Marion Chaube

SOMMAIRE

INFOS MAIRIE

- Réponse devinette p. 4
- Rencontre avec les nouveaux habitants et bébés de l'année 2020 p. 5
- Fleurissement du village p. 5
- Rencontre avec les campeurs p. 5
- Incivilités p. 5

LES COMMISSIONS

COMMUNICATION / CULTURE / ANIMATION / JEUNE / SPORT

- Smidom p. 6
- La recyclerie Dombes Val de Saône p. 6
- Broyage de végétaux p. 7
- Smidom, déchets verts p. 7

ÉCONOMIE LOCALE

- Marché hebdomadaire p. 7

BÂTIMENTS COMMUNAUX / VOIRIE / RÉSEAUX

- Les fossés p. 8
- Un tour de voirie p. 9
- Les travaux de l'été p.10

ÉCOLE

- Waouh ! Deux sorties... p.11

VIE ASSOCIATIVE - ANIMATIONS

- Bibliothèque p.12
- Club photo Œil & Lumière p.12
- Mam les 3 oursons p.12
- Comité de jumelage Franco - Italien p.13
- Les Chanteurs du Val de Mâtre p.13
- La Croix Rouge française p.14
- Fareins Saône Vallée Foot p.14
- Amicale classes 0 et 5 p.15
- Amicale classes 1 et 6 p.15
- Amicale classes 3 et 8 p.15
- Demain Messimy sur Saône p.15

CÔTÉ PRATIQUE

- Etat civil p.16
- Groupement paroissial p.16
- Hauteur d'eau p.16
- Ordures ménagères p.16
- Défibrateurs p.16
- Engins bruyants p.16
- Brûlage déchets verts p.16
- Stationnement gênant p.16
- Le marché sous la Halle p.16
- Aides à domicile p.16
- Ecrivain public p.16
- En route pour le zéro déchet p.16

CONSEIL MUNICIPAL

- Comptes rendus p.17

DERNIÈRE MINUTE

- À vos agendas p.19
- Pour les nouveaux professionnels p.19
- Mobilité p.19
- Chassons l'ambrosie ! p.19

Responsable de la publication : Thierry Michal, Maire.

Réalisation et distribution : Thierry Michal - Philippe Brunel - Fabienne Imbert - Bénédicte Sainclair - Franck Serrurier - Laurence Wynarczyk - Marion Chaube.

Mise en page : Mairie de Messimy sur Saône, Christine Brillant et Bénédicte Sainclair - Tirage en 620 exemplaires - Crédit photos : habitants de

Messimy sur Saône -
Dépôt légal septembre 2021 - N°125

LE MOT DU MAIRE

Thierry Michal



Chères Messimiennes Chers Messimiens

La situation sanitaire s'est de nouveau dégradée et des mesures fortes ont été prises. L'Allemagne, la Belgique, la Chine et l'Inde ont eu des inondations meurtrières sans précédent, le Canada et la Grèce de leur côté ont eu des températures caniculaires et des incendies ! Cela ne peut que nous inciter à relativiser nos difficultés, réelles au niveau local, avec une première quinzaine de juillet extrêmement pluvieuse et des conséquences pour les agriculteurs, les vacanciers juilletistes, nos campeurs, les cérémonies et festivités du 14 juillet, etc. Comme le suggère l'expression « à quelque chose malheur est bon », nos nappes phréatiques ont dû bénéficier favorablement de cet épisode météorologique, l'année même où la commune a pris ses premières mesures afin de mettre en place des plantations moins gourmandes en eau ! Ce paradoxe lié à une situation exceptionnelle ne doit pas nous détourner de ce mouvement engagé qui reste bien évidemment une nécessité, nous devons intégrer de plus en plus la résilience de la commune face à des événements exceptionnels dans nos réflexions.

Tout cela fait partie d'un virage que l'on nomme « transition écologique ». Justement nous venons de signer le 30 août dernier via la Communauté de Communes Val de Saône Centre, le contrat de relance et de transition écologique avec l'Etat. Ce contrat rassemble des projets de l'intercommunalité et des communes, or nous sommes ambitieux car nous représentons la commune qui en a proposé le plus, avec pas moins de treize projets. Gageons que cela nous portera bonheur ! Il va de soi que nous reverrions notre ambition à la baisse si certains projets ne pouvaient bénéficier d'un niveau de subventions suffisant, ou dit autrement, si nous ne pouvions disposer des moyens à la hauteur de nos ambitions ! Nous piloterons tout cela avec la plus grande attention d'autant que la commune sera présente, aussi bien dans le comité technique que dans le comité de pilotage du contrat, avec les autres maires, l'intercommunalité et les services de l'Etat.

Sur le plan des travaux, nous avons réceptionné ceux de l'entrée Nord, après une réfection complète du tapis d'enrobé non prévue initialement, mais rendue possible grâce à une aide complémen-

taire obtenue en fin de chantier de la part du Département que je remercie. Nous avons également engagé la dernière tranche des travaux d'accessibilité et lancé une première réflexion sur notre réseau d'eaux pluviales afin de soulager le réseau existant et préparer les aménagements futurs.

La vie d'un village ne se résume pas à des équipements ou des infrastructures, les relations sociales, les comportements individuels et collectifs sont primordiaux. Sur ce dernier point, la montée en puissance de difficultés de voisinage, de conduites à vitesse élevée dans le village, de dépôts sauvages, de jeunes qui dégradent le stade ou le tennis municipal, tout cela doit nous interroger. Fort heureusement ces difficultés restent contenues mais l'évolution est bien réelle. Plus que jamais notre vigilance collective est nécessaire, pas tant pour réprimander que pour éduquer, dialoguer, sensibiliser et faire acte de pédagogie. Le tissu associatif joue bien évidemment aussi un rôle important, il faut souhaiter que leurs activités puissent s'orienter progressivement vers un retour à la normale.

Notre marché du jeudi contribue également je l'espère à la vie et à l'ambiance de notre village et j'en veux pour preuve celui du 15 juillet, qui, sous une pluie battante, a été réchauffé par une ambiance « guinguette » avec la présence de deux accordéonistes et d'un chanteur que je remercie ici chaleureusement. Nous espérons que ce marché vous donne globalement satisfaction, si tel n'était pas le cas, n'hésitez pas à venir en parler en mairie. Pour ce sujet comme pour d'autres, nous restons à votre écoute.

Je termine ce mot pour vous souhaiter une bonne rentrée après un été qui a pu, je l'espère, permettre à chacun de se ressourcer afin d'être en meilleure forme possible.

Prenez bien soin de vous et à bientôt.

INFOS MAIRIE

RÉPONSE DEVINETTE

Personne n'a trouvé la réponse ou tout au moins personne ne s'est signalé en mairie.

Il s'agit d'un repère de nivellement, dit Bourdalloué, situé sur le parapet de l'empellage sud, côté ouest. Il dispose d'une « plaque Lallemand ».



Un peu d'histoire :

En 1854, Napoléon III décide d'un nivellement général de la France. Il en charge Paul Adrien Bourdalloué (1798 - 1868), conducteur des Ponts et Chaussées. Celui-ci s'était rendu célèbre en réalisant en 1847 le nivellement de l'isthme de Suez démontrant que le percement du canal était possible et ouvrant la voie à Ferdinand de Lesseps.

L'opération de nivellement consiste à mesurer l'altitude d'un point par rapport à un autre point défini comme étant le zéro. Le zéro Bourdalloué a été fixé par décision ministérielle du 13 janvier 1860 comme étant le trait 0,40 m de l'échelle de marée du Fort Saint Jean à Marseille.

Si l'idée d'une référence au niveau de la mer est acquise depuis longtemps, les difficultés pratiques n'auto-risaient que des nivellements locaux à partir de références locales, donc différentes d'une région à l'autre. Ces nivellements locaux pouvaient servir à la construction de canaux par exemple. Bourdalloué avait perfectionné les techniques optiques de nivellement, rendant possible ce premier nivellement général.

Une fois l'altitude d'un point déterminée, on posait un repère comportant l'altitude gravée en mètres et millimètres. Ces repères étaient fixés sur des éléments architecturaux solides comme des ponts ou des murs d'églises. 450 000 de ces repères ont été posés en France entre 1857 et 1864, dont au moins 7 sur le territoire de notre village.

En 1884, le ministère des Travaux Publics décide de perfectionner le travail de Bourdalloué, d'autant que de nouvelles techniques gravimétriques sont apparues. Un nouveau zéro est défini à partir de douze années d'observations sur le marégraphe de Marseille, ce nouveau zéro est à 71 mm en dessous du zéro Bourdalloué. Charles Lallemand est chargé de cette mission.

Les techniques de mesures étant différentes, les deux réseaux ne sont pas sujets aux mêmes erreurs, les altitudes Bourdalloué sont presque toujours supérieures à celles du réseau Lallemand, mais les écarts ne sont pas constants sur l'ensemble du territoire national. Lorsque les repères Bourdalloué sont intégrés dans le nouveau réseau, une plaque leur est accolée portant l'altitude corrigée en mètres, tous n'ont pas été retenus, mais certaines plaquettes ont pu disparaître, de même que certains repères.

Enfin, l'Institut de Géographie National (I.G.N.) a mis à jour le réseau Lallemand grâce à des mesures gravimétriques très précises entre 1962 et 1969 pour la France continentale (y compris l'Alsace qui n'était pas française au moment de la mission Lallemand) et en 1978 pour la Corse.

Les repères sont placés préférentiellement le long de voies de circulation (routes, chemin de hallage, voies ferrées,...) et peuvent être déplacés, exclusivement par l'IGN, en fonction d'opportunités ou de demande. Le réseau fait l'objet d'un entretien régulier, une fiche signalétique donne la description de chaque repère. La destruction d'un repère est punie par la loi d'une amende et/ou d'un travail d'intérêt général.



Les repères de nivellement à Messimy :

Ils sont situés sur la carte jointe.



Sur le chemin de hallage :

- le numéro 10, objet de la photo devinette, empellage sud, parapet ouest ;
- le numéro 11, ne figure plus sur les cartes ;
- le numéro 12, au point km 48,13, non trouvé ;

- le numéro 13, sur le pont à l'embouchure de la Mâtre, parapet ouest, extrémité nord ;



Dans le village :

- le numéro 66, sur la maison au 176 chemin de la Saône, disparu, caché sous le crépi ou détruit, merci aux propriétaires de la maison de nous donner la réponse ;
- le numéro 67, sur le mur sud de l'église (extrémité ouest) ;
- le numéro 67-1, sur le pont de la Mâtre chemin du Bicheron, côté opposé au lavoir, non trouvé ;
- le numéro 68, à la Poyat, sur le vestige du château d'eau, propriété privée.

Ceci constitue un petit patrimoine méconnu. Merci à Monsieur Alain Coulomb de l'IGN qui nous a fourni les explications. Si vous souhaitez approfondir la question, rendez-vous sur le site de l'IGN à la rubrique « Géodésie ».

IGN Nivellement Général de la France

Repère de nivellement

Matricule :	J.E.L3 - 10	Système d'altitude : NGF-IGN 1969
		169,962 m
Année de dernière observation : 1944 - Année de nouveau calcul : 1978		ALTITUDE NORMALE
Repère vu en place en 2002		
Type :	B REPERE BOURDALOUE	
Complément :	SAONE	
Système :	RGF93 (ETRS89) - Ellipsoïde : IAG GRS 1980	
Longitude (dms) :	4° 44' 38.1" E	Latitude (dms) : 46° 02' 30.4" N
Système :	RGF93 (ETRS89) - Projection : LAMBERT-93	
E (dm) :	834.85	N (dm) : 6550.60
Département :	AIN Numéro INSEE : 01243 Commune : MESSIMY-SUR-SAONE	
Vote survie :	CHEMIN DE HALAGE, RIVE GAUCHE DE LA SAONE	
de :	BEAUREGARD à MONTMERLE-SUR-SAONE	
Côté :	Gauche PK : 46,72 Ru : Distance : -	
Localisation :	AU LIEU-DIT "LES BONNEVIERES"	
Support :	AQUEDUC	
Partie support :	MUR DE TETE AVAL	
Représentations :	A L'AXE	
	A 0.56 MAU-DESSOUS DE L'ARETE SUPERIEURE DU PARAPET	

Remarque : Exploitable par GPS depuis une station exécutée



Le repère est au centre de la photo



Carte : 3020 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

Avertissement

Consignes des étapes de déplacement des repères, si est indispensable de contrôler vos opérations de nivellement à plusieurs repères proches, vers des sites de contrôle des voisins. La responsabilité de l'IGN ne saurait être engagée en l'absence d'un tel contrôle. En savoir plus sur les mouvements verticaux. Toute remarque concernant la destruction, la disparition ou le mauvais état des repères doit être signalée au Service de Géodésie et de Métrologie : prodes@ign.fr. © 2009 IGN - INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET FORESTIERE 73 Avenue de Paris 94165 SAINT-MANDE CEDEX

RENCONTRE AVEC LES NOUVEAUX HABITANTS ET BÉBÉS DE L'ANNÉE

Vous vous êtes récemment installés à Messimy sur Saône et vous vous posez diverses questions sur la commune.

Il nous a donc semblé naturel de vous accueillir le **samedi 18 septembre 2021 à 10h30** à la Mairie. Cette rencontre sera l'occasion de discuter du fonctionnement de la collectivité, de faire connaissance avec l'équipe municipale et de partager le pot de l'amitié.

Inscrivez-vous à la mairie pour vous faire connaître !

FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Samedi 29 mai à 8h, un petit bataillon d'élus et Roger Champion, l'agent technique, ont planté environ 300 plants dont une grande partie sont vivaces. La volonté des élus est de mettre en place un fleurissement communal durable.

Ici, ce sont des pivoines et des gaillardes.



B. Sainclair

RENCONTRE AVEC LES CAMPEURS

Samedi 3 juillet, la municipalité recevait les résidents du camping municipal pour le traditionnel point de situation.

Nos campeurs sont heureux, ils profitent de la verdure et de la quiétude du val de Saône.

Ils n'ont formulé aucune réclamation, ont chaleureusement remercié pour les aménagements exécutés cet hiver et n'ont pas tari d'éloges sur Cathy et Roger. Ils sont enthousiasmés par le marché et n'ont qu'un regret, c'est que l'épicerie ne permette pas l'approvisionnement souhaité. Le verre de l'amitié a conclu cette rencontre sympathique.



INCIVILITÉS

Nous constatons depuis plusieurs mois de nombreuses dégradations sur les tennis et l'occupation des terrains par des joueurs qui n'ont pas de licence !



Michael Grange



Michael Grange

COMMUNICATION CULTURE / ANIMATION JEUNE / SPORT

SMIDOM



Les habitants de Messimy et Chaleins ont reçu à la fin du mois de juillet une FACTURE FICTIVE.

Cette facture, qui ne doit pas être payée puisque nous sommes au régime de la TEOM jusqu'à la fin de l'année, a exclusivement un but pédagogique. Elle montre ce que vous coûteraient vos pratiques actuelles de gestion des ordures ménagères si nous étions déjà en redevance incitative.

Attention, cette facture ne porte que sur 6 mois, alors que la TEOM n'est appelée qu'une fois par an avec l'impôt foncier.

Si plus de 90% d'entre nous ont fait « pucer » leur bac, environ la moitié n'en ont pas changé et ont gardé leur grand bac de 240 litres. Or la tarification incitative qui sera appliquée à partir du 1^{er} janvier 2022 est basée, en partie, sur la taille du bac. Il est financièrement beaucoup plus intéressant d'avoir un petit bac plutôt qu'un grand. De plus le petit bac incite à trier et à réduire les déchets, ce qui est la finalité de la redevance incitative.

Il est possible de faire une simulation de coût à partir du site internet du SMIDOM, à la rubrique « redevance incitative ». Les agents du SMIDOM sont à votre disposition pour vous guider dans le choix d'un nouveau bac et pour vous le fournir (04 74 04 94 69).

Soyez vigilants.

LA RECYCLERIE DOMBES VAL DE SAÔNE



Créons des emplois avec nos vieux objets !

COLLECTER - VALORISER - SENSIBILISER VENDRE - CRÉER DES EMPLOIS LOCAUX

Jeudi 24 juin, l'association LA RECYCLERIE était présente sur notre marché !



F. Gimaret



DÉCO MANIE, une activité de la recyclerie pour faire de nos déchets des matières premières à la création est venue nous présenter cette association.

La Recyclerie collecte tout objet, équipement ou matériau dont vous souhaitez vous débarrasser, pour les valoriser par réparation, réutilisation ou réemploi et les revendre à prix abordable.

La Recyclerie s'adresse aux particuliers et aux entreprises.

L'équipe de la Recyclerie est composée de salariés permanents, de salariés en insertion et de nombreux bénévoles.

L'association Recyclerie Dombes Val de Saône, créée en 2012 par l'association Valhorizon et le SMICTOM Saône Dombes, œuvre pour le développement économique et social du territoire Dombes Val de Saône.

114 allée de Forquevaux - ZI Fétan 01 600 Trévoux

contact@recycleriedombessaone.fr

<https://www.recycleriedombessaone.fr>

facebook.com/LaRecyclerieDombesValdeSaone



BROYAGE DE VÉGÉTAUX

Le SMIDOM propose des prestations de broyage de végétaux à domicile au mois de **novembre** et au mois de **mai**.

Le broyage est effectué avec une machine professionnelle louée par le SMIDOM, pilotée par des salariés qualifiés de l'entreprise d'insertion ESP de Tournus.

Le coût est de 32 € de l'heure pour le particulier (minimum une heure), mais éligible à une déduction fiscale de 50 %. Les regroupements sont encouragés. Les broyats ne sont pas évacués.

Si vous êtes intéressé, merci de vous inscrire en mairie **avant le 11 septembre**, dernier délai.

SMIDOM DÉCHETS VERTS

Le SMIDOM a conclu un accord avec DCR01 pour permettre à l'ensemble de ses usagers l'accès à une plateforme de dépôt au sol des déchets verts, sur présentation du badge déchèterie.

C'est gratuit, profitez-en !



Simplifier le dépôt de vos déchets verts !

Une plateforme de dépôt au sol des déchets verts est désormais accessible à tous les usagers du Smidom sur le site de DCR 01 à Baneins



ÉCONOMIE LOCALE

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

De temps en temps, nous proposons des animations sur notre marché pour créer des liens entre les commerçants et les consommateurs, des liens de rencontre entre habitants. Ce dynamisme au centre de notre village est essentiel et sympathique et nous vous remercions pour votre mobilisation pour faire vivre ce marché.

Judi 15 juillet nous avons eu la chance d'accueillir Laurence et Philippe qui sont venus jouer de l'accordéon pour notre plus grand plaisir. José les a rejoint pour les accompagner au chant. Une belle ambiance sous la Halle malgré la pluie. Un grand merci de nous avoir offert ce moment convivial.



OCTOBRE ROSE : JEUDI 7 OCTOBRE

Dans le cadre d'Octobre Rose, notre prochaine animation sera en faveur de l'association **CALANDONCO** qui encadre les soins de supports esthétique, sophro, yoga destinés aux patients pris en charge en chimiothérapie à la polyclinique du Beaujolais à Arnas.

Vous pourrez acheter lors de notre marché, un ballon à partir de 2€ ou plus si vous le souhaitez et il vous sera offert un petit ruban rose.

Ces ballons pourront aussi vous servir comme éléments de décoration tout au long d'Octobre Rose.

Plus de détails en quatrième de couverture.



BÂTIMENTS COMMUNAUX VOIRIE / RÉSEAUX

LES FOSSÉS

Un peu d'histoire :

Au XVII^{ème} siècle, lorsque la Saône devint navigable aux premières péniches, l'étroite bande de terrain rive gauche devint propriété domaniale.

Les gros bateaux étaient halés par des chevaux, d'où le nom de chemin de halage.

Au début, ce passage qui était au niveau de la berge, se trouvait recouvert d'eau dès les premières petites crues, et ne pouvait plus être utilisé. Pour palier à cet obstacle, ce chemin fut rehaussé à plus de deux mètres du niveau normal de l'eau. Il fallu donc construire par endroit un mur de soutien en pierre qui servait de quai, "le Perré". Ce chemin devient une véritable digue de protection pour les prairies alentours. Fini les petites inondations permanentes de tous les hivers.

Un autre problème se posait lors des crues moyennes et hautes : l'eau passait par dessus cette protection et séjournait, prisonnière de la décrue.

Il fallut réaliser des fossés de drainage, "les chainâtres" avec empellage pour régulariser les montées et descentes de ces eaux.

Les dernières péniches tirées par des chevaux, ont cessé leur activité vers les années 1930/35.

Si vous voulez en savoir plus sur l'histoire du chemin du halage, vous pouvez consulter les infos village n°109 et 110 archivés sur le site internet de la Mairie.



B. SAINCLAIR

Hiver 2021 chemin du Lianby

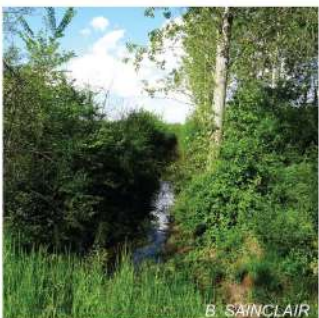


B. SAINCLAIR



B. SAINCLAIR

Printemps 2021 chemin du Lianby



B. SAINCLAIR

Source : Histoire de Messimy sur Saône raconté par Maurice Gelas en 2010, à consulter à la bibliothèque de Messimy sur Saône

LES NOUES ET FOSSÉS :

Principe de fonctionnement :

Les fossés et les noues permettent de collecter l'eau de pluie, par des canalisations ou par ruissellement en ralentissant leur écoulement. L'eau est stockée, puis évacuée par infiltration dans le sol ou vers un exutoire à un débit régulé (réseau de collecte, cours d'eau...).

Leur différence repose sur leur conception et leur morphologie.

Les fossés : structures linéaires, assez profondes avec des rives abruptes. L'eau de pluie s'évacue par écoulement vers un exutoire ou par infiltration dans le sol s'il est perméable.

Les noues : ce sont des fossés larges et peu profonds avec des rives en pente douce.

Il y a plusieurs types de noues, donc plusieurs types de fonctionnement. Elles peuvent être utilisées comme :

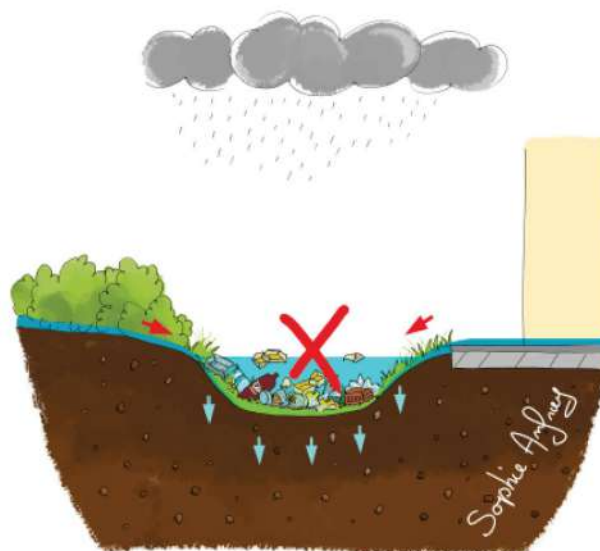
- Bassin de rétention, rétention/infiltration ou infiltration.
- Exutoires à part entière.
- Volume de stockage supplémentaire alimenté par débordement lors de la mise en charge du réseau ou d'un ouvrage alternatif.
- Dans le cas de pentes, il faut réaliser un cloisonnement de la noue pour augmenter les volumes de stockage et réduire les vitesses d'écoulement.

Avantages :

- Dépollution des eaux pluviales simple et efficace par décantation et filtration dans le sol
- Stockage, écrêtement des débits et régulation : limitation des débits de pointe à l'aval
- Bonne intégration dans le paysage, plus-value paysagère (végétation, habitats aérés)
- Réduction ou suppression du débit de pointe à l'exutoire
- Permet la collecte, le stockage et l'évacuation de l'eau de pluie
- Faible phénomène de colmatage
- Contribution à l'alimentation de la nappe phréatique
- Arbres et arbustes pour stabiliser les berges, avec un système racinaire permettant une stabilisation du sol (pivotant, fasciculé ou charnu).

Entretien et nettoyage régulier :

Enlever les embâcles : branches, feuilles... ou les atterrissements : amas de terre, de sable, de galets apportés par les eaux. Curer le fossé sans le surcreuser pour le ramener à son état initial et restaurer la fonctionnalité hydraulique.



Tout propriétaire d'un fossé est tenu de l'entretenir sur toute l'emprise de sa parcelle.

Le bon état de fonctionnement doit impérativement être maintenu pour lui permettre d'assurer sa fonction de libre écoulement des eaux.

Détruire partiellement ou totalement des conduites d'eau ou fossés évacuateurs ou créer délibérément un obstacle au libre écoulement des eaux est passible d'une amende (art. R216-13 du code de l'environnement).

L'entretien d'un fossé est-il soumis à procédure administrative ?

Non, sauf exceptions. Ces opérations ne nécessitent aucune formalité administrative préalable dès lors que le fossé entretenu reste dans son état initial et que le cheminement des eaux n'est pas aggravé ou modifié au détriment des propriétaires riverains situés en aval du fossé.

Il est autant du ressort des collectivités que des propriétaires concernés lorsque leurs terres sont traversées ou longées par ces fossés.

Vous avez des questions concernant l'entretien des fossés, n'hésitez pas à contacter la Mairie.

Source : dessin Sophie Anfay
www.symasol.fr

UN TOUR DE VOIRIE

La commission Bâtiments communaux / Voirie / Réseaux s'est réunie le lundi 7 juin 2021 à 9h30 pour un tour de la voirie en vue de programmer les curages et marquages.

- Chemin du Château : le fossé est à curer du côté droit montant.
- Route de Lurcy : la partie de la voie dégradée sera réparée en même temps que la réfection du chemin de Rongfer par l'entreprise TMF de St Didier/Chalaronne.
- Sentier du Désert : la partie où se trouve la cuvette, près du chemin du Rongfer sera comblée par du remblai.
- Chemin de la Saône : de l'enrobé est à mettre au niveau du n°30 pour combler l'affaissement. Un curage est à réaliser sur une partie du fossé (après le chemin du Gué et jusqu'au busage).
- Chemin de la Batonne : le fossé à gauche en descendant est à réaliser. Une grille est à poser sur un regard béton. Au bas du chemin, avant le chemin de la Saône, une saignée est à réaliser pour que l'eau puisse aller dans le fossé.
- Chemin des Rouettes : un curage du fossé situé à droite, en venant du chemin de la Batonne, est à réaliser.
- Chemin du Liambly : le fossé est à curer après la propriété Serrurier.



LES TRAVAUX DE L'ÉTÉ

CHEMIN DE RONGEFER

Reprofilage sur une surface de 1200 m² par l'entreprise TMF.

La date du commencement de ces travaux est repoussée. Le chantier devrait se faire en septembre.



B. Sainclair

SENTIER DES ALAGNES ET CHEMIN DU PETIT

Une réfection en bicouche a été faite au mois de juillet par l'entreprise Thivent.



Sentier des Alagnes



Chemin du Petit

B. Sainclair

TRAVAUX ACCESSIBILITÉS PMR

Lundi 5 juillet, l'entreprise Thivent a commencé les travaux d'accès aux tennis plus une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite.



Ch. Beguet

TROTTOIR RUE DU BOURG

Épicerie "Chez Séverine" : mise en accessibilité PMR par l'entreprise Thivent.



B. Sainclair

CHEMIN DE LA PRAIRIE

Réalisation de travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif (eaux usées), sur le chemin de la Prairie en juillet par l'entreprise Somec.

Ces travaux sont gérés par la communauté de communes.



B. Sainclair

TRAVAUX RD 933

Après plusieurs mois de travaux, la RD 933 a pris de nouvelles couleurs.

Nous avons fait la réception après une réfection complète du tapis d'enrobé non prévu initialement mais rendue possible grâce à une aide supplémentaire obtenue en fin de chantier de la part du département que nous remercions.

Le marquage en résine ou en peinture après des pluies bénéfiques pour dégraisser l'enrobé a été peint durant l'été.

Les plantations seront réalisées au début de l'automne, par le paysagiste Balland.



B. Sainclair



B. Sainclair



B. Sainclair



B. Sainclair



B. Sainclair



B. Sainclair

ÉCOLE

WAOUH ! DEUX SORTIES...

RENCONTRE DES ÉLÈVES AVEC LE MAIRE ET SON ADJOINTE

Dans le cadre du programme de Géographie qui inclut une découverte de la commune et de l'EMC, les élèves de la classe de CE2-CM2 sont allés à la salle des fêtes, protocole oblige, pour rencontrer le maire, Monsieur MICHAL et son adjointe Madame FELTRIN.

En raison de la Covid, la visite de la Mairie n'a pas pu se faire.

Durant cette rencontre, monsieur MICHAL a expliqué les symboles de la république, son écharpe tricolore, la conduite des affaires de la commune, la composition d'un conseil municipal.

Ils ont ensuite répondu aux nombreuses questions posées par les élèves sur la fonction de maire, d'adjointe, le rôle de chacun, leur responsabilité.

A l'aide d'un diaporama, madame FELTRIN a expliqué les différentes commissions et leurs rôles. Elle-même fait partie de la commission « affaires scolaires ».



A l'issue de cette rencontre, le maire a proposé aux élèves une mise en situation, un projet concret.

Le constat est le suivant : les services périscolaires accueillent de plus en plus d'élèves, l'accueil n'est pas satisfaisant. La municipalité projette de fermer le préau pour créer un nouvel espace fermé en cas de pluie.

Les élèves devront travailler sur le coût de la réalisation ; un dossier complet (plan du préau, coût des matériaux, taxes, frais annexes) a été remis à leur enseignante.

Date est fixée pour une prochaine rencontre, le 14 juin, pour débattre en conseil, de la faisabilité ou pas de ce projet.

Durant 1 semaine, les élèves de CM2 ont travaillé sur des calculs de surfaces, le prix de la réfection du sol, le prix du mur avec vitrage, les frais d'études, les frais d'aléas. Le projet complet est présenté aux élèves de CE2 : il représente un coût total important. Un débat s'amorce pour savoir ce que les élèves souhaitent garder sans connaître le montant total de l'enveloppe.

Le 14 juin, les élèves de CM2 se disposent en conseil municipal : il y a 15 conseillers. Les élèves de CE2 représentent le public et peuvent prendre la parole à tout moment. Un jeu de rôles est organisé. Un débat est organisé : l'argumentation de chacun était pertinente et l'opposition parfois virulente.

Un vote a clôturé le débat. Les élèves ont voté à l'unanimité l'abandon du projet. Reste à trouver une autre solution pour accueillir sereinement les élèves sur le temps périscolaire.



SORTIE AU MUSÉE PAUL DINI

Le protocole étant assoupli, les élèves de CP-CE1, CE1-CM1 et CE2-CM2 ont pu se rendre au Musée Paul Dini le 11 juin à Villefranche.

La visite se fit en deux temps : un moment d'expérimentation plastique en atelier sur le thème Biz'art. Le matériel est fourni. Chaque enfant avec un bouchon devait créer 4 personnages avec pour fond une ville imaginaire.

Dans un 2^{ème} temps, les enfants ont eu une explication sur deux ou trois œuvres d'artistes différents aux démarches singulières.



Crédit photos : École + Alain Ferreux

ET POUR FINIR L'ANNÉE UN BEAU POÈME DE CÉLIA VUILLEMIN

Le soleil de l'été

Le soleil se lève
Et réveille les abeilles
Pendant qu'on rêve
Aux pays des merveilles

Un rayon de soleil
Hiver comme été
Adoucit les cœurs attristés
Et même si il fait chaud
Il n'y a rien de plus beau.

Pas de nuage, pas de pluie
On se réjouit
Car c'est l'été
De bons moments pour s'amuser !

Vagues et cocotiers
Nous font voyager
C'est le soleil de l'été
Il faut en profiter !

VIE ASSOCIATIVE ANIMATIONS

BIBLIOTHÈQUE



Le 19 juin, la bibliothèque a pris l'air au cours d'une matinée animée. Nous proposons différentes activités en extérieur aux petits et aux grands ; coin lecture aménagé pour les enfants, bar à histoires, tables de jeux et de dessin, exposition sur la palette des couleurs, découverte des audiolivres et... transats pour prendre le temps de lire au soleil ! Un moment très convivial. Merci à tous les participants venus nous rejoindre.

La bibliothèque reste ouverte les samedis pendant l'été à l'exception du 14 et du 21 août. Nous reprendrons nos horaires habituels dès le mardi 31 août.

Durant l'été vous pourrez emprunter davantage de livres, n'hésitez pas à venir faire des découvertes !

Notre équipe a toujours besoin de renfort, si vous souhaitez nous rejoindre même pour des actions ponctuelles, nous vous accueillerons avec grand plaisir. Vous pouvez venir nous rencontrer aux heures de permanence ou nous contacter par mail :

bibliotheque.messimysursaone@orange.fr
 Bibliothèque municipale de Messimy sur Saône

Bon été à tous

L'équipe de la bibliothèque



Crédit photos : Bibliothèque

CLUB PHOTO ŒIL & LUMIÈRE



C'est avec un plaisir évident que les membres du club Œil et Lumière se sont retrouvés en présentiel pour la première fois depuis plus de six mois. Les réunions en visio ont permis de garder le lien, mais ce n'est pas la même chose...

Le mardi 15 juin, c'était donc l'Assemblée Générale annuelle, habituellement organisée en janvier.

L'occasion de dresser un bilan de cette année hors norme, où nous avons dû annuler l'exposition pourtant toute prête et nous contenter d'exploiter les possibilités d'internet malgré des qualités de connexion plus qu'aléatoires.

L'occasion aussi de renouveler le bureau qui était en place depuis la création du club en 2015 :

Laurent Comas cède son fauteuil de président à Nathaly Arnol Bertrand, qui a été l'organisatrice des réunions en visio ;

Pierre Ruiz abandonne la trésorerie qu'il surveillait avec une redoutable efficacité, c'est Julio Gordillo qui le remplace ;

Enfin Philippe Brunel garde le secrétariat, un ancien parmi les jeunes.

Un grand merci à l'équipe sortante qui a su donner une âme au club.

Les activités vont être mises en veilleuse pendant l'été et devraient reprendre normalement en septembre.

Le bureau

MAM LES 3 OURSONS

Cela fait déjà 1 an et demi que la MAM les 3 Oursons a ouvert ses portes et c'est toujours avec autant de joie et de fierté que nous continuons à accueillir nos petits oursons. Nous actualiserons dès que cela est possible notre page Facebook.

Passez tous un très bon été.

Cordialement

Annick, Aline et Sibylle



Crédit photos : Mam les 3 Oursons

COMITÉ DE JUMELAGE FRANCO - ITALIEN CHALEINS - MESSIMY SUR SAÔNE VILLAR PELLICE



Comme pour beaucoup d'associations, l'activité du Jumelage est au point mort depuis le printemps 2020. C'est ainsi que nous avons dû renoncer au voyage en Italie en septembre 2020, ainsi qu'à notre randonnée pédestre traditionnelle de printemps à deux reprises.

De même, le calendrier de Théâtre en Coulisses a été bousculé plusieurs fois... de reports en annulations !

Pour l'heure, les perspectives semblent un peu meilleures sur le front sanitaire et, grâce aux bienfaits de la vaccination, nous pouvons envisager, tout en restant extrêmement prudents, une certaine reprise de nos activités. Faisons le point.

Le voyage en Italie reste un sujet d'incertitudes tant chez nos voisins que chez nous, si bien qu'après s'être concertés avec nos correspondants à Villar Pellice, nous avons décidé, une fois encore, de le remettre. En cause : les autorisations de voyage en car et d'organisation de festivités en nombre...

La Randonnée pédestre est toujours organisée au printemps. Il est donc trop tôt pour évoquer celle de 2022. Si les conditions évoluent favorablement la décision de la faire sera prise à l'automne. Sinon...

L'équipe de Théâtre en coulisses a fait preuve d'une belle constance, durant tous ces mois d'inactivité forcée, en continuant les répétitions, afin d'être prêt au jour J. Ainsi, sauf en cas de nouvelles restrictions sanitaires, la troupe se produira dans sa salle habituelle de Gléteins à Jassans, **du 23 au 26 septembre** prochains. Comme à l'accoutumée, les réservations se feront par téléphone au 04 74 60 67 87 ou par mail sur meunier-da@wanadoo.fr (places limitées), en précisant bien que vous venez au titre du jumelage. Mais, auparavant, rapprochez-vous d'un responsable du jumelage qui vous remettra le ticket d'entrée. Vous ne payez qu'à l'entrée dans la salle. N'hésitez pas à venir nombreux pour soutenir la troupe... et vous faire plaisir.

Par ailleurs, à défaut de voyage groupé chez nos amis italiens, nous envisageons, pour certains d'entre nous, de leur rendre visite, mais en véhicules personnels, à l'occasion de leur **Fête des châtaignes** qu'ils organisent chaque année au mois d'octobre, tout du moins si celle-ci a bien lieu. Retenez l'idée, vous pouvez peut être vous aussi l'envisager...

Enfin, nous avons à cœur de continuer à dynamiser la vie de nos villages et de maintenir les liens entre nous. Pour cela nous prévoyons de procéder comme en 2019, à une **Journée Italienne avec présentation, vente et dégustation de produits italiens**. Celle-ci aura lieu le **samedi 11 décembre 2021 à Messimy** (salle des fêtes ou halle...). Toutes précisions à cet égard vous seront données à partir de la rentrée de septembre.

Nous vous rappelons que l'association du Jumelage est, par nature, destinée par priorité aux habitants de nos deux villages. Elle est cependant ouverte à toute personne désireuse de partager ses activités : anciens habitants, amis, proches...etc.

Le Comité de Jumelage accueille ainsi chaleureusement celles et ceux qui veulent partager cette belle aventure, en particulier les jeunes couples et leurs enfants.

Contact et renseignements :

jumelagefrancoitalien@gmail.com

Président : Michel MARION - CHALEINS
04 74 67 88 54

Trésorier : Georges VIVIER - MESSIMY SUR SAÔNE
04 74 67 85 77

Secrétaire : Daniel LAUZE - CHALEINS
09 53 15 74 57

LES CHANTEURS DU VAL DE MÂTRE



Après les 15 mois très difficiles que nous avons tous traversés, tant d'un point de vue sanitaire, que personnel et social, le Conseil d'Administration a décidé de reprendre notre activité Chorale à la rentrée de septembre. Plus que jamais, nous nous rendons compte du bienfait de notre activité musicale, et de notre besoin de lien social !

• **La reprise est prévue MARDI 14 SEPTEMBRE 2021**, sous la direction de notre cheffe de Chœur, Silvia LOZOVAN.

Une répétition hebdomadaire a lieu **tous les mardis** de 20h à 22 heures, à la Salle Polyvalente de Messimy sur Saône.

Les interprétations à nos concerts sont diversifiées, variété française, chant traditionnel, classique, gospel, etc..

Anciens choristes, nous vous attendons tous à la rentrée, mais la chorale recrute toujours. C'est avec grand plaisir que nous accueillerons de nouveaux choristes. Notre Association est très dynamique, conviviale, n'hésitez pas à nous rejoindre les mardis, nul besoin de connaître le solfège pour chanter.

Pour de plus amples informations, contacter la Présidente Fabienne GIMARET 06 70 37 78 92

VENTE DE FLEURS À LA TOUSSAINT :

Après une pause d'un an en raison de la Covid, pour la 12^{ème} année consécutive, la chorale organise une vente de fleurs pour la Toussaint sous la Halle de Messimy sur Saône :

- **jeudi 28 octobre 2021 de 15h à 19 heures**
- **samedi 30 octobre 2021 de 9h à 13 heures**

Vous trouverez un grand choix de : Chrysanthèmes, Pensées, Vivaces, Cyclamens, Bruyères, Cinéraires, Choux, Santolines, fleurs coupées...

Venez nombreux !

Les chanteurs du Val de Mâre seront heureux de vous accueillir, et vous en remercient par avance.

Lors de notre vente de fleurs Printemps 2021, la tombola a été gagnée par Monsieur Pierre WYNARCZYK de Messimy sur Saône.

LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



En Mai 2021, notre Unité Locale Porte de la Dombes a élu son nouveau bureau pour une durée de 4 ans.

Être positif aide à avancer, à conserver un équilibre de vie et une meilleure énergie. Ce nouveau bureau s'attachera à conserver les actions acquises mais aussi de proposer de nouveaux services parfois oubliés.

Hormis la distribution alimentaire régulière y compris pendant ces périodes de confinement avec un grand remerciement pour celles et ceux qui ont continué tous les 15 jours, le vesti boutique est ouvert à tous. Nous proposons des cours de Français durant la période scolaire et ainsi que présence d'un écrivain public tous les derniers lundis du mois. Cela ne s'arrête pas là... !

Nous participons à l'éducation et aux soins d'un chien qui sera remis à un mal-voyant, avec l'école de Cibeins. Présence dans les MDR/EHPAD, aide à l'accueil sur l'hôpital de Trévoux pour la vaccination COVID, reprise dès que possible des Initiations aux Premiers Secours dans les écoles primaires ainsi que pour les groupes ou associations etc.

N'hésitez pas à consulter notre page Facebook Croix-Rouge Française Ain Unité Locale Porte de la Dombes, mais surtout nous répondons présents dans des situations inextricables. Notre perspicacité, notre sens du devoir, du dévouement sont nos mots d'ordre pour répondre aux plus démunis.

Engagez-vous, vous pourrez fièrement porter nos valeurs.

Votre correspondant : Claude GILLES 06 30 64 94 73

*La présidente
Edith Ollier*

FAREINS SAÔNE VALLÉE FOOT



L'édition estivale du bulletin municipal de la commune de Messimy sur Saône, nous permet à la fois de dresser un bilan de la saison écoulée et de bâtir un projet à la fois sportif et organisationnel pour la saison à venir.

Au niveau de la saison écoulée, le bilan est plus que succinct, en effet, la crise que nous venons de traverser, a réduit à sa plus simple expression, la pratique de notre activité.

Les décisions gouvernementales, relayées par nos instances de tutelle (Fédération Française de Football, Ligue Rhône Alpes Auvergne, et District de l'Ain), ne nous ont pas permis d'évoluer et de disputer les championnats et coupes dans toutes les catégories.

Nous avons donc subi une saison « blanche », c'est-à-dire arrêt des compétitions et maintien pour la prochaine saison de chacune des équipes au niveau où elle se trouvait.

Au chapitre de nos manifestations, nous avons pris la décision de maintenir notre opération calendriers en période hivernale, malgré des conditions de distribution et d'organisation difficiles et du manque d'implication de certains parents ou licenciés. Cette édition 2021 reste une réussite, merci à nos sponsors et à tous ceux qui se sont investis dans cette démarche.

En fin de saison, nous avons organisé une matinée « vente à emporter », les plats proposés : poulets rôtis, pommes de terre au jus et tartes bressannes.

Cette première édition a connu un vif succès, malgré un contexte qui pour le moins que l'on puisse dire, n'était pas très favorable.

Il nous a fallu tirer un trait rapidement sur cette saison, et s'efforcer de préparer au mieux la nouvelle.

L'équipe dirigeante s'est remise au travail.

Au niveau sportif le club sera présent dans toutes les catégories, seule la catégorie U15 évoluera en entente avec nos voisins de « Trois Rivières » (Montmerle sur Saône et Guéreins).

Nous engagerons deux équipes sénior, au niveau où elles évoluaient la saison passée (1 équipe en D2, et l'autre en D4).

Pour nos catégories jeunes, notre équipe d'éducateurs est complète et sera opérationnelle dès la reprise.

Nous serons présents aux forums des associations là où ils seront organisés, (Fareins le 04 Septembre, en attente d'une date pour Chaleins et Messimy sur Saône). Pour mémoire, nous avons en charge l'utilisation de 3 sites (Chaleins, Fareins, Messimy sur Saône), ce qui relève parfois du casse-tête pour gérer au mieux ces installations. Nous faisons de notre mieux. En espérant que la période estivale ne soit pas placée sous le signe des dégradations et vandalismes.

Un point à rappeler, le club, cette année, a consenti un effort très important en terme de tarif des licences.

RAPPEL : pas d'augmentation tarifaire pour les nouveaux licenciés, et remise de 50% pour le joueur possédant une licence la saison dernière, donc un effort sans précédent pour un club ne pouvant compter que sur ses propres fonds.

Pour finir, nous recherchons encore des joueurs dans toutes les catégories. Comment opérer ?

Vous pouvez contacter :

Mr LAURENT Didier (Président) au 06 99 70 41 88
Mr ANSOUD Yves (secrétaire) au 06 82 36 26 06
Mr BRAILLON Jean-Michel au 07 67 78 81 29.

Nous espérons que cette future saison se déroulera sans encombre, nous vous souhaitons de passer de bonnes vacances, prenez soin de vous, et à bientôt sur les stades.

*L'équipe dirigeante,
de FAREINS SAONE VALLEE FOOT*

AMICALE CLASSES 0 et 5



La classe 0 et 5 organise, après une annulation l'année dernière pour cause sanitaire, une vente de saucisson au gène **le samedi 16 octobre de 9h à 13h** sous la Halle.

Nous espérons vous accueillir en nombre et revoir nos conscrits et futurs amicalistes



Le bureau

AMICALE CLASSES 1 et 6



C'est parti pour les conscrits 2021.

Merci aux nouveaux venus de venir s'inscrire pour fêter leurs 10 - 20 - 30 - 40... ans, les **8 - 9 - 10 octobre** prochain.

C'était bon de retrouver un peu de convivialité ce vendredi 25 juin. Nous avons fait connaissance, bu un verre, joué à la pétanque.

C'était bien !

conscritmessimy0106@gmail.com



Laurence Gelas



Laurence Gelas

AMICALE CLASSES 3 et 8



Les membres du bureau de l'amicale ainsi que les conscrits se sont réunis au presbytère le dimanche 04 Juillet 2021, suite à la convocation transmise en vue de tenir leur assemblée générale annuelle.

Madame Magali BERRY en sa qualité de présidente a ouvert la séance ayant pour objet l'élection d'un nouveau bureau

- Présidente => Magali BERRY (démissionnaire)

Remplacé par **Charlotte VIROT**

- Vice-président => Denis LAROCHE (excusé)
- Trésorier => Pierre GORDILLO
- Trésorier adjoint => Jean-Marie MOYNE
- Secrétaire => Cédric LETHENET (démissionnaire)

Remplacé par **Marion LUX**

- Secrétaire adjoint => David GUILLE (démissionnaire)

Remplacé par **Oriane GIRIN**

DEMAIN MESSIMY SUR SAÔNE

Demain Messimy sur Saône est une association qui regroupe des personnes ayant pour but d'intervenir sur différents projets locaux avec un impact positif sur notre environnement proche.

Notre association est de type horizontal, et les décisions sont prises à la majorité des présents.

Nous avons par exemple installé un poulailler collectif, qui est géré par des membres de l'association.

Nous utilisons aussi un système de commandes groupées pour des produits de qualité tels que le vin, des chocolats, du poulet de Bresse, de la farine...

D'autres projets sont en cours d'élaboration par différents groupes de personnes créés au sein de l'association, par exemple :

- **Demain, alliés du jardin**

Création d'abris pour l'amélioration de l'habitat des animaux et insectes alliés du potager et de la culture : ruches, hôtels à insectes, abris pour les hérissons, mangeoires et nichoirs pour les oiseaux...

- **Demain, la Mâtre**

Préservation de la rivière et de ses habitants.

- **Demain, compostons !**

Mise en place d'un compostage collectif chapeauté par des membres de l'association formés.

- **Demain, énergies renouvelables**

Recherche de fournisseurs d'énergie renouvelable et/ou montage d'un projet de centrale photovoltaïque et réflexion sur des possibilités de commandes groupées dans ce domaine : production d'eau chaude écologique, pompe à chaleur...

- **Demain, mobilité**

Réfléchir à un système de covoiturage, de groupements de courses...

Nous envisageons également la création d'un repair café pour permettre de donner une deuxième vie à nos objets.

Si vous voulez nous rejoindre, si un ou plusieurs de nos projets vous intéressent ou si vous avez un projet à nous proposer en lien avec les objectifs de notre association, vous pouvez nous contacter :

Demain Messimy, mairie de Messimy sur Saône 46, rue du Bourg 01 480 Messimy sur Saône

contact@demainmessimy.fr

[Facebook Demain Messimy-sur-Saône](https://www.facebook.com/Demain-Messimy-sur-Saone)

En attendant, vous pouvez aussi nous rencontrer lors du Troc aux plantes organisé par l'association :

le dimanche 14 novembre 2021 de 14h à 17h, sur la place de la mairie. Ce sera l'occasion d'échanger des plantes et des idées dans une atmosphère chaleureuse et festive avec des animations à destination des adultes et des enfants.



CÔTÉ PRATIQUE

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

- Gabin Oviste ▶ 06 mai
- Arnaud Deborde ▶ 23 mai
- Jules Nicolas ▶ 17 juin
- Alex Nicolas ▶ 17 juin
- Mayron Blanc ▶ 25 juillet
- Alèssio Deiana ▶ 1er août

DÉCÈS :

- Mathilde Grau ▶ 14 juillet à Denicé
- Daniel Gillet ▶ 30 juillet à Gleizé

Si des familles souhaitent annoncer un décès de leur proche dans cette rubrique, nous vous remercions de nous communiquer l'information.

GROUPEMENT PAROISSIAL

Tél : 04 74 69 33 40

HAUTEUR D'EAU

Avril	Mai	Juin	Juillet
63 mm	157.2 mm	57 mm	143.5 mm

Données transmises par Roger Grange

ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage ▶ le **LUNDI**

Si lundi férié ▶ le **MARDI** :

DÉFIBRILLATEURS

Cour de la Mairie / salle polyvalente

ENGINS BRUYANTS

Autorisés :

Les jours ouvrables : 8 h à 12 h et 14 h à 20 h

Les samedis : 8 h à 12 h et 15 h à 20 h

Tapages nocturnes silence à partir de 22 h 00

BRÛLAGE DÉCHETS VERTS

Interdit toute l'année pour éviter les gaz à effet de serre

STATIONNEMENT GÉNANT

 Attention de ne pas gêner la circulation des engins agricoles : tracteur, moissonneuse batteuse... et aussi camion, pompier, bennes à ordures ménagères...

Les voies publiques doivent rester dégagées de tout véhicule sinon des actions spécifiques devront être mises en place.

LE MARCHÉ sous la Halle

Le marché local le **JEUDI** à partir de 15 heures.

AIDES À DOMICILE

- ADAPA 04 74 45 51 70
- ADMR 04 37 55 04 15

ÉCRIVAIN PUBLIC

Croix Rouge permanences Trévoux 04 74 00 46 15

EN ROUTE POUR LE ZÉRO DÉCHET

DÉMAQUILLANT

Ingrédients :

- 50 ml d'hydrolat de lavande
- 50 ml d'huile d'olive

Remuer et ajouter

- 5 gouttes de cosgard

Remuer et verser dans un récipient en verre sombre.

Conserver 3 semaines maximum à température ambiante ou au réfrigérateur.

Source : Famille presque zéro déchet : ze guide



BULLES GÉANTES

Ingrédients :

- 4 cuillères de liquide vaisselle
- 1 cuillère de sucre en poudre
- 1 cuillère de maïzena
- 1 verre d'eau

Remuer

L'amidon ou le sucre donneront des bulles plus épaisses.

Découper le milieu d'une bouteille en plastique. Vous obtenez l'accessoire pour créer des bulles. Aller dehors et tremper la bouteille dans le savon, souffler doucement mais en continu pour faire une bulle géante...

Source : tutoriel Hugo l'escargot.



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 MAI 2021

Présents : T Michal – F Imbert – N Feltrin – B Doucet-Bon – P Brunel - JM Gimaret - C Feltrin – B Sainclair – M Chaube.

Excusés : V Gelas (pouvoir à F Imbert) – C Beguet – L Wyncarczyk (pouvoir T Michal) – B Monel (pouvoir à B Sainclair) – S Chartier (pouvoir à B Sainclair)

Absent : F Serrurier

Secrétaire de séance : P Brunel

Le Conseil municipal :

- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
 - ~ la renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur les sept transactions reçues portant sur deux immeubles non-bâties sis lieudit « Rue Basse » (Lotissement les Allées des Sources) et sur cinq immeubles bâtis sis 310 rue du Bourg, 55 allée des Lilas, 121 chemin de la Lie, 425 chemin des Tules et 208 chemin des Sources,
 - ~ le choix de la société EVAL BUREAUTIQUE de Gleizé pour la fourniture d'un photocopieur RICOH IMC2000 Noir & Couleur pour l'école, avec un montant de 2 600 € HT (3 120 € TTC),
 - ~ le choix de la société GRANIMOND de Saint-Avoid (Moselle) pour la fourniture d'un deuxième columbarium Floriac Courbe 9 familles au cimetière, avec un montant de 6 366,90 € HT (7 640,28 € TTC),
 - ~ le choix de la société AINTEGRA – Bureau d'études – VRD – de Montagnat (Ain) pour l'élaboration d'une étude de faisabilité pour la sécurisation de la route de Saint-Trivier, avec un montant d'honoraires de 2 500 € HT (3 060 € TTC).
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, de créer, à compter du 1^{er} septembre 2021 : un emploi permanent d'ATSEM à temps non-complet pour 17 heures 46 par semaine ouvert au cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles de catégorie C et un emploi permanent d'agent de service et d'entretien à temps non-complet pour 11 heures 01 par semaine ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux de catégorie C ; et précise que ces emplois pourraient être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n° 84/53 du 26 janvier 1984, avec une rémunération comprise entre l'indice majoré minimum 330 et l'indice majoré maximum 335.
- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, le bail annulant et remplaçant le bail en date du 30 novembre 2009 avec la Société ORANGE pour le pylône sis lieudit « Aux Ferrières », sur la parcelle cadastrée section ZC – n° 63, avec une date d'entrée en vigueur du nouveau bail au 1^{er} décembre 2021, et autorise Monsieur le Maire à signer ce bail et toutes les pièces liées à ce dernier.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
 - ~ de la constitution d'une société publique locale régie par les dispositions des articles L 1531-1, L 1521-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, dénommée : Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain avec pour sigle « SPL ALEC de l'Ain », dont l'objet social est le suivant : la société a pour objet de déterminer, de planifier et de mettre en œuvre, pour le compte exclusif de ses actionnaires, sur leur territoire et dans le cadre de leurs compétences, une politique territoriale de maîtrise de l'énergie axée sur la sobriété et l'efficacité énergétique, l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Cette politique de transition énergétique pour faire face au changement climatique, vise également à préserver l'eau, les ressources naturelles et la qualité de l'air.

La société exerce son activité exclusivement sur le territoire du département de l'Ain.

La société intervient notamment sur les thèmes suivants :

- * L'efficacité énergétique,
- * L'utilisation rationnelle des ressources,
- * Les énergies renouvelables,
- * La lutte contre le dérèglement climatique,
- * La qualité de l'air,
- * La protection des ressources naturelles et de l'environnement,
- * La consommation responsable.

La société est l'opératrice privilégiée des politiques publiques portées par ses actionnaires en matière de transition énergétique des territoires.

D'une manière générale, la Société peut accomplir toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La Société se dote de tous moyens, passe tous contrats et se procure toutes garanties lui permettant d'assumer dans les meilleures conditions techniques, financières et sociales, les missions qui lui sont confiées par les actionnaires.

Le siège est : 102 boulevard Edouard Herriot 01008 Bourg-en-Bresse Cedex.

Et la durée de 99 ans,

- ~ de procéder à l'adoption des statuts de la société qui sera dotée d'un capital maximum de 408 000 € libéré en une fois, dans lequel la participation de la commune de Messimy-sur-Saône est fixée à 100 € et libérée en totalité,
- ~ d'autoriser Monsieur le Maire à prendre ou signer tous les actes utiles à la constitution de ladite société,
- ~ de désigner M. Philippe BRUNEL comme représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires,
- ~ de désigner M. Philippe BRUNEL aux fins de représenter le conseil municipal, au sein de l'Assemblée spéciale des actionnaires non représentés directement au Conseil d'administration de la SPL ALEC de l'Ain,
- ~ d'autoriser M. Philippe BRUNEL, le représentant à l'Assemblée spéciale, désignée ci-dessus, à se prononcer sur la dissolution ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la société.
- **ENTEND**, le compte-rendu des commissions communales relatives à la Communication / Culture / Animation / Jeune / Sport des 1^{er} et 22 avril 2021 ; à l'Urbanisme des 12 avril et 10 mai 2021 et au Personnel communal du 15 avril 2021.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

SÉANCE DU 18 JUIN 2021

Présents : T Michal – V Gelas – F Imbert – N Feltrin – B Doucet-Bon - P Brunel – JM Gimaret - C Feltrin – B Sainclair – L Wyncarczyk - B Monel – S Chartier – M Chaube.

Excusés : C Beguet – F Serrurier (pouvoir à V Gelas)

Secrétaire de séance : N Feltrin

Le Conseil Municipal :

- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :

- ~ la renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur les trois transactions reçues portant sur deux immeubles non-bâti sis lieudit « Rue Basse » (Lotissement Les Allées des Sources) et sur un immeuble bâti sis 261 chemin de la Saône,
- ~ le choix de l'EURL Franck NICOLE de Montceaux (Ain) pour les travaux d'aménagement des sanitaires pour accès à personne à mobilité réduite à l'Épicerie / Bar / Restaurant, avec un montant de 1 302,75 € HT (1 563,30 € TTC),
- ~ le choix de la Société SAFEGE – Agence de Lyon pour l'avant-projet complet et dossier de subvention relatif au réseau d'eaux pluviales du centre village, avec un montant d'honoraires de 3 100 € HT (3 720 € TTC).
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées et à l'unanimité,
 - ~ la suppression du poste suivant : un emploi d'agent polyvalent à temps complet ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques,
 - ~ de fixer, à compter du 1^{er} septembre 2021, la liste des emplois communaux comme suit :
 - * Emploi permanent à temps complet, avec une durée de travail effectif annuelle de 1 607 heures :
 - un emploi de secrétaire de mairie ouvert au cadre d'emploi des attachés territoriaux,
 - un emploi d'agent polyvalent ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
 - * Emploi permanent à temps non complet :
 - un emploi polyvalent du service administratif, en charge notamment de l'accueil, ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux pour 17 heures 30 par semaine,
 - trois emplois d'ATSEM ouvert au cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, respectivement pour 30 heures 56, pour 29 heures 35 et pour 17 heures 46 par semaine,
 - quatre emplois ouverts au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux :
 - ~ agent polyvalent de restauration scolaire et entretien pour 32 heures 05 par semaine
 - ~ agent polyvalent périscolaire pour 28 heures 34 par semaine,
 - ~ agent polyvalent entretien de bâtiments pour 13 heures 20 par semaine,
 - ~ agent polyvalent de service et d'entretien pour 11 heures 01 par semaine.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, par 13 voix pour et 1 voix contre,
 - ~ de rétrocéder la parcelle cadastrée section A – n° 643, sise Aux Pierres, d'une superficie de 510 m² à Monsieur et Madame BOURSAUT Sébastien, domiciliés à Messimy-sur-Saône- 425 chemin de Port Rivière,
 - ~ de fixer le montant de la cession de ce bien à 300 €,
 - ~ d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir chez le Notaire choisi par les futurs acquéreurs, ainsi que tout document se rapportant à cette cession.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
 - ~ d'accepter l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor pour le versement des produits de la régie de recettes du restaurant scolaire,
 - ~ d'approuver la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales à passer entre la régie de recettes du restaurant scolaire de la commune de Messimy sur Saône et la Direction générale des finances publiques,
 - ~ d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre et à l'ouverture du compte de dépôt de fonds.

- **PROCÈDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, à la désignation par la commune de Messimy-sur-Saône, de MM. André THETE, André LAURENT et Jean-Philippe BEROUD, au bureau de l'Association Foncière de remembrement des communes de Lurcy et de Messimy sur Saône, en qualité de propriétaires.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives aux Affaires scolaires du 27 mai 2021 ; à l'Urbanisme des 28 mai et 07 juin 2021 et aux Bâtiments communaux / Voirie / Réseaux du 07 juin 2021.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

SÉANCE DU 23 JUILLET 2021

Présents : T Michal – V Gelas – F Imbert – N Feltrin – B Doucet-Bon - C Feltrin – B Sainclair – F Serrurier – L Wyncarczyk - B Monel – S Chartier – M Chaube.

Excusés : C Beguet – P Brunel – JM Gimaret

Secrétaire de séance : B Monel

Le Conseil municipal

- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
 - ~ la renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur les cinq transactions reçues portant sur quatre immeubles non-bâti sis 70 allée des Erables ; chemin de la Lie, lieudit « Rue Basse » 'Lotissement Les Allées des Sources » et 234 chemin du Sablon, et sur un immeuble bâti sis 347 chemin des Tullés,
 - ~ le choix de l'entreprise THIVENT de la Chapelle-sous-Dun (Saône-et-Loire) pour les travaux d'accessibilité suivants :
 - *rampe sur trottoir pour l'accès à l'Épicerie/Bar/restaurant avec un montant de 1 695 € HT,
 - *création place PMR et cheminements entre place et Club House, puis Club House aux courts de tennis, avec un montant de 7 424,30 € HT soit un montant total de 9 119,30 € (10 943,16 € TTC),
 - ~ le choix de la Société TMF de Saint-Didier-sur-Chalaronne (Ain) pour les travaux de remise en état du chemin de Rongefier, avec un montant de 8 880 € HT (10 656 € TTC),
 - ~ la location de l'appartement T2 sis 19 allée du Presbytère à Madame Léa RAPHANEL, à compter du 17 juin 2021 avec un loyer de 460 € par mois.
- **ACCEPTE**, la proposition de Monsieur le Maire de ne pas approuver l'avant-projet de séparation des eaux pluviales du centre village et de ne pas solliciter une aide du département au titre de l'année 2020, au vu du coût de projet et de poursuivre la réflexion sur ce sujet.
- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, l'avenant n° 1 à la convention passée avec le Département de l'Ain pour la sécurisation de l'entrée Nord et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.
- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, l'avenant transitoire à la convention pour l'instruction des demandes d'autorisation et des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols conclue avec la Communauté de Communes Val de Saône Centre et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.
- **ACTE**, le compte-rendu du Conseil d'école du 17 juin 2021.
- **ENTEND**, le compte-rendu des commissions communales relatives à l'Urbanisme des 21 juin et 05 juillet 2021 ; aux Bâtiments communaux / Voirie / Réseau du 21 juin 2021 ; au Comité Consultatif d'Action Sociale ; à la Communication / Culture / Animation / Jeune / Sport du 02 juillet 2021 et au Personnel communal du 05 juillet 2021.
- **ENTEND**, le compte-rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL À 20h30

Vendredi 24 septembre 2021

Les réunions du Conseil Municipal sont publiques

DERNIÈRE MINUTE

À VOS AGENDAS :

- **Marché** : tous les jeudis à partir de 15h, sous la Halle.
Voilà les Thés : 1er jeudi de chaque mois
Ferme Désiris (yaourts) : tous les 15 jours
Kyrios (huile, vinaigre) : de temps en temps
Le caviste Mr Bonjour : de temps en temps
- **Marché + vente de ballons Octobre rose** : jeudi 7 octobre
- **Marché + vente de fleurs par les Chanteurs du Val de Mâtre** : jeudi 28 octobre à partir de 15h, et le samedi 30 octobre de 9h à 13h sous la Halle.
- **Marché Octobre rose** : remise des dons le jeudi 4 novembre.
- **Marché + vente bac à compost Smidom** : fin d'année.

- **Broyage de végétaux** : inscription à la Mairie avant le 11 septembre.
- **Les Chanteurs du Val de Mâtre** : reprise de l'association le mardi 14 septembre.
- **Accueil des nouveaux habitants et bébés** : samedi 18 septembre à 10h30 à la Mairie.
- **Mobilité** : RDV site internet mardi 21 septembre.
- **Comité de jumelage** : théâtre de Gléteins du 23 au 26 septembre à Jassans.
- **Repas CCAS** : dimanche 3 octobre.
- **Amicale classes 1 et 6** : Fête des conscrits les 8, 9 et 10 octobre.
- **Amicale classes 0 et 5** : vente saucisson au gène le samedi 16 octobre de 9h à 13h sous la Halle.
- **Demain Messimy sur Saône** : Troc aux plantes le dimanche 14 novembre de 14h à 17h sous le préau.
- **Comité de jumelage** : vente et dégustation de produits italiens le samedi 11 décembre sous la Halle.

POUR LES NOUVEAUX PROFESSIONNELS

Vous venez d'arriver à Messimy sur Saône et vous voulez vous faire connaître ...

Envoyez-nous par mail votre extrait Kbis et un texte de présentation de votre activité, le tout accompagné d'une photo.

mairie.messimysursaone@orange.fr

MOBILITÉ

La commune adhère au challenge régional «mobilité» qui aura lieu le mardi 21 septembre 2021.

Rendez-vous sur le site internet de la Mairie pour savoir comment participer.

www.messimysursaone.fr

CHASSONS L'AMBROISIE !

Tous concernés !

Si d'aventure vos croisez de l'ambroisie, arrêtez-vous et arrachez cette plante allergisante. N'attendez pas, agissez, c'est la pleine saison !

Vite, je vais à la boîte aux lettres !

Vous avez une suggestion,
une question,
une idée...

CONFIEZ LES NOUS.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NOM/PRÉNOM :

MAIL et/ou TÉL :

Seules les demandes identifiées seront prises en compte.





OCTOBRE ROSE

LE CANCER DU SEIN, PARLONS-EN !

La campagne d'information **OCTOBRE ROSE** a pour but de convaincre les femmes du rôle primordial du dépistage précoce du cancer du sein : plus un cancer est détecté tôt, mieux il se soigne.

MESSIMY SUR SAÔNE SE MOBILISE POUR CETTE GRANDE CAUSE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION CALADONCO.

Chaque habitant épinglera sur sa porte, son portail, dans son jardin... des rubans, des ballons, des objets... de leur choix et de couleur rose pour se rassembler autour de cette action durant le mois d'octobre.



Tous MOBILISÉS contre le cancer du sein

Des tirelires seront à votre disposition en mairie, à la bibliothèque, chez vos commerçants, au cabinet d'infirmières, chez l'ostéopathe, sur le marché pour récolter des fonds en faveur de l'association **CALADONCO** qui encadre les soins de supports esthétique, sophro, yoga destinés aux patients pris en charge en chimiothérapie à la polyclinique du Beaujolais. *La prestation est gratuite.*

ET AUSSI :

MARCHÉ OCTOBRE ROSE LE JEUDI 7 OCTOBRE : VOUS POURREZ ACHETER UN BALLON À PARTIR DE 2€ OU PLUS SI VOUS LE SOUHAITEZ, EN FAVEUR DE CALADONCO.



MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION